

Règlement des Championnats de Suisse de Musiques de Carnaval 2022

1. Conditions d'admission

- 1.1 Seules les Musiques de Carnaval Suisse peuvent participer à la compétition et ont le droit de devenir Champion de Suisse.
- 1.2 Les Musiques de Carnaval étrangères peuvent participer en tant qu'invités.
- 1.3 Le nombre des Musiques de Carnaval participantes peut être limité et sera déterminé par le comité d'organisation.
- 1.4 De par son inscription, le club se doit, dans le cas d'une qualification pour la finale du dimanche, de participer à la Finale.

2. Présentation et préparation

- 2.1 L'emploi du temps des Musiques de Carnaval est établi au préalable par le comité directeur de la compétition. Les groupes de Musiques de Carnaval seront informés par écrit de l'horaire exact de leur concert.
- 2.2 Tous les groupes peuvent présenter leurs morceaux au choix devant le jury pendant : au minimum 10 minutes et au maximum 13 minutes.

Exigences minimales :

- 2 parties musicales
- 1 partie rythmique

- 2.3 Entrée et sortie du groupe :
 - Doit être fait rapidement
 - Ne compte pas pour le classement et le temps d'exigence
 - Entrée en silence
 - Sortie avec le rythme ou en jouant
- 2.4 Tous les groupes doivent respecter leur temps d'apparition. En cas de non-respect du temps, ils seront sanctionnés par un retrait de points. **(voir Point 4)**
- 2.5 Lors de leur arrivée à la fête, chaque groupe reçoit une personne accompagnante. Par ce biais, ils recevront les informations les plus importantes.
- 2.6 En plus du Championnat Suisse par groupe, le titre de **Maître Major** sera décerné.

3. Notation

- 3.1 La notation est faite selon les critères suivants : la musicalité (max. 150 points), la chorégraphie (max. 25 points) et les vêtements/apparence (max. 25 points). Cela fait 200 points au total.
- 3.2 Notes musicales :
 - Son équilibré
 - Rythmique

- Harmonie en groupe
- Interprétation
- Degré de difficulté

3.3 Notes chorégraphiques :

- Impression générale (synchronisation et harmonie dans le groupe)
- Engagement (Show, effets au cours de la présentation – pas de groupes étrangers -, enthousiasme)

3.4 Vêtements/Aspect

- Costume (en concordance au thème/sujet du groupe)
- Masque/Maquillages (le masque peut être enlevé après la première pièce musicale)
- Impression générale

3.5 La nomination du **Maître Major** est évaluée selon son engagement et son leadership du groupe, par le choix de la musique, et respectivement, par le niveau de difficulté des pièces. En cas d'égalité, les costumes, les masques et le make-up seront également jugés. L'évaluation et la désignation du Maître Major est indépendante du Championnat Suisse et n'a aucune influence sur la notation par groupe. Le résultat sera annoncé le samedi.

4. Retrait de points

4.1 Pour les raisons suivantes, des retraits de points sont à compter :

- Le temps est inférieur ou supérieur au délai fixé. Pour chaque minute, 5 points seront déduits.
- Si le groupe joue avec des partitions, il aura un retrait de 10 points.

5. Jury

5.1 Le jury se compose de membres, qui regardent chacun distinctement un aspect de la notation. C'est une organisation indépendante et un jury indépendant. Il y aura un Chef de jury qui sera également la personne de contact des groupes participants à la compétition. Le Maître Major sera également choisi par ce même jury.

5.2 La décision des juges est finale et sans appel.

6. Classements

6.1 Après le tour préliminaire, les cinq premiers groupes seront en finale le dimanche. A partir de ces cinq clubs, le Champion Suisse sera élu. Si un groupe ne peut pas démarrer comme finaliste le **dimanche**, les groupes suivants avanceront d'une place dans le classement. Les groupes doivent s'annoncer le **samedi** pour la finale. Les annulations/désistements doivent être faits au plus tard 15 minutes après l'annonce des finalistes. En finale, les critères d'évaluation sont identiques à ceux utilisés lors de la phase de qualification.

6.2 Un extrait de la liste de classement avec tous les participants est établi après le premier tour. Sur la liste, aucun points ne seront inscrits (à l'exception des finalistes).

6.3 Le classement est conçu de façon à ce que le score de chaque groupe soit uniquement pris en compte dans une catégorie.

Le score est interprété par l'une des catégories suivante :

- Excellent
- Très bien
- Bien

6.4 Les points peuvent être obtenus par chaque groupe auprès du Jury.

7. Champion

7.1 Le champion de la dernière manche est officiellement titré Champion Suisse et reçoit une distinction.

8. Autres dispositions

8.1 Le Championnat Suisse se doit d'être une compétition collégiale. La participation en elle-même est plus importante que le titre de champion. D'abord et avant tout, l'esprit de camaraderie est au premier plan. De plus, la rencontre entre les groupes suisse, sont encouragés et soutenus.

Heimberg, le 20. Juin 2021
Le comité d'organisation 2022